



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres	
en exercice	27
Membres présents	25
Procurations	2
Suffrages exprimés	27
Votes Pour	27
Vote contre	0
Abstention	0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
 Mme Amandine BARBERE (Procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE_2021_014

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2021 – AMENAGEMENT « BATIMENTS ET EDIFICES COMMUNAUX AFFECTES AU CULTE » – REHABILITATION DE LA CHAPELLE DU COLUMBARIUM

Madame le Maire indique que la chapelle du columbarium a été restaurée en partie en 2012. Il convient de finaliser les travaux portant sur la toiture et la façade sud.

Les travaux de la chapelle du columbarium peuvent bénéficier de la D.E.T.R. au titre de l'aménagement des « bâtiments et édifices communaux affecté au culte ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat pour financer ces travaux.

Le coût prévisionnel est estimé à 30 000 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
Travaux TOITURE	10 000 €	D.E.T.R. 2021 35 %	10 500 €
Travaux FAÇADE SUD	20 000 €	Département 25 %	7 500 €
		quote-part de la commune	12 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

La commune préfinancera la TVA.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de réhabilitation de la chapelle du columbarium dans sa deuxième phase ;
- Considérant la nécessité de préserver cet édifice et de permettre l'aménagement du columbarium ;

AUTORISE la deuxième phase des travaux de réhabilitation de la chapelle du columbarium.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE de Madame la Préfète de la Gironde, l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 10 500€.

S'ENGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la commune hors les subventions.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et signer tout document relatif à ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

